



Suis-je dans mon droit

Par Bresty

Bonjour,
Je me permets de vous écrire car j'aimerais savoir si je suis dans mon bon droit.

La semaine dernière je postule pour un travail en tant que Comptable, et je suis prise immédiatement. Le soir même je reçois un appel pour me dire que je suis prise et que c'est ok pour la rémunération demandée. Avant de raccrocher, on me demande une référence à appeler.

Mon emploi dans mon ancienne entreprise, c'était pour moi, super bien passé. J'appelle mon ancienne responsable et je lui demande si elle peut être ma référente. Ce à quoi elle me répond : pas de problème.

Je rappelle mon futur employeur et lui donne les coordonnées de mon ancien employeur. Jusqu'ici tout va bien.

Le lendemain, je reçois une promesse d'embauche avec un détail flagrant : le salaire n'est plus ce qu'il était.

Je l'appelle, je lui demande pourquoi et mon futur employeur me répond que l'entretien avec mon ancienne entreprise s'était mal passée, qu'à priori je ne suis pas responsable, pas sérieuse, une menteuse et qu'eux même ne voulait pas me garder. Suite à quoi il m'a répondu que j'étais en fait une gamine et que j'avais besoin de faire mes preuves. Je lui réponds que je trouve pas ça normal et décide de ne pas accepter cette offre d'emploi qui aurait été tellement horrible le premier jour.

J'ai tenté de contacter mon ancien employeur pour comprendre ce qui se passait, elle m'a bloqué. J'écris à une ancienne collègue et je lui demande et lui faire passer un message : de me répondre sinon je l'attaquerai en justice. Pas de réponse. Je contacte un journal connu pour parler de mon expérience, choquée et blessée ce qui s'était passé puis je décide de m'arrêter là, et de ne pas dénigrer l'entreprise car je l'avais beaucoup apprécié. Je contacte le directeur de l'entreprise et je lui explique la situation. Qu'à cause de mon ancienne responsable j'avais perdu une opportunité incroyable sachant que je suis au chômage et que j'avais bien besoin de ce travail. Il m'a dit qu'il allait voir ça.

Aujourd'hui je reçois une lettre du DRH de l'entreprise qui m'informe que je suis menaçante pour la santé des employés et que si je les importunais encore ils m'attaqueraient.

Je me suis renseignée et j'ai constaté qu'il était interdit de donner des images négatives d'une salarié sans son autorisation. Qu'il fallait sinon, rien dire.

Je voudrais être indemnisée et demande justice et réparation pour ce qui m'est arrivé. Suis je dans mon bon droit ou suis je réellement en tort ?

Merci

Par ESP

Bonjour

Sincèrement, il vaut mieux vous en tenir là.

J'écris à une ancienne collègue et je lui demande et lui faire passer un message : de me répondre sinon je l'attaquerai en justice.

Sur quel fondement attaquer votre ancien employeur ?

Par kang74

Bonjour

J'ai constaté qu'il était interdit de donner des images négatives d'une salarié sans son autorisation.

Ah bon ?

Cela s'appelle la liberté d'expression et ce n'est cadré que par l'injure ou la diffamation qu'il faut prouver .

Vous n'avez eu aucun préjudice, vous avez eu un contrat de travail, l'entreprise s'est juste alignée sur votre dernière rémunération (si votre ex employeur avait tant de mal sur vous , il n'y aurait pas eu de contrat)et si cela se trouve votre

referente n'a rien dit de tel .

Vous , vous essayez de contacter une personne qui ne le souhaite pas et qui n'a pas à vous rendre de compte, quitte à mettre dans la boucle une autre employée pour un message, puis vous contactez la presse et ensuite le directeur de l'entreprise pour dénigrer une personne SANS PREUVE DE CE QU ELLE A VRAIMENT DIT .

La volonté de nuire est bien là avec diffamation et dénonciation calomnieuse à son supérieur .

Donc si vous voulez aller voir un avocat pour faire une procédure pour le préjudice allez y mais il n'y en a aucun, vous avez refusé le contrat de travail et c'est votre droit , pour le reste qui a dit vraiment quoi vous ne le saurez jamais (perso je pense que c'est l'entreprise pour laquelle vous avez postulée qui vous a mené en bateau sinon, je le répète, ils ne vous auraient pas fait de contrat à moins d'être masos)

Mais cela ne sera pas sans le risque de devoir vous même payer leur frais de justice et des dommages et intérêt à l'entreprise, à la personne.

Autant vous dire qu'après "cet épisode" y a intérêt à faire disparaître le nom de la boîte de votre CV si vous voulez un emploi .

Par AGeorges

Bonsoir Bresty,

Quelques observations en liaison avec votre exposé :

- Une embauche directe sur votre demande (vous avez postulé) ne me parait pas très "claire". C'est déjà un peu louche. Pas d'entretien, conditions financières acceptées sans discussion, rien de vraiment NORMAL dans tout ça.
- Votre employeur précédent vous a remis un certificat de travail. C'est le seul document à fournir au nouveau.
- Vous trouvez un NOUVEL EMPLOI. Vous ne fournissez aucun élément sur le précédent, notamment, ce serait le minimum, pourquoi vous en êtes partie. N'oubliez pas que, pour un employeur, quelqu'un qui change souvent de boulot apparait comme instable.
- Ce nouvel employeur vous raconte une histoire abominable qu'il a peut-être inventée de toutes pièces, juste pour mettre le grappin sur vous à ses conditions. Il peut tout à fait avoir raconté je ne sais quoi à la personne qu'il a contacté, laquelle s'est un peu effrayée de la position dans laquelle vous vous êtes mise, et dans laquelle vous l'avez mise aussi en donnant ses références à ce monsieur qui délire au téléphone et en a parlé à sa direction. Cette dernière a tout bloqué. Rien que de très normal pour protéger LEURS employés dont vous ne faites plus partie.

Dans une certaine mesure, poussez un grand OUF. Vous avez échappé à une sorte de piège. Rien n'était normal au début et la suite a confirmé. Votre ancien employeur n'y est pour rien, et vous ne pourrez rien faire contre le "pas encore et mieux vaut jamais" nouvel employeur.

Cherchez un autre job. Un bon patron vous demandera une entrevue, il estimera vos capacités et votre expérience en fonction du salaire que vous demandez, vous fera éventuellement une autre proposition, pas trop différente.